



N° 2025/63

1.4 – Autres types de contrats

Approbation de l'offre de la société BCDETEC pour une mission de recherche de fuites sur le toit terrasse de la crèche LES FEUILLANTINES – 13450 GRANS

Le Maire de la Commune de GRANS,

Vu la délibération n°2022/71 du 4 avril 2022 donnant délégation au Maire pour une partie des matières énumérées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics n'excédant pas 90 000,00 euros HT (quatre-vingt-dix mille euros),

Considérant la nécessité par la Commune de solliciter une entreprise pour effectuer une recherche de fuites sur le toit terrasse de la crèche LES FEUILLANTINES- 13450 GRANS,

Vu la proposition n°I-25-10-25 du 24 octobre 2025 de la société BCDETEC, enregistrée en Mairie le 30 octobre 2025 sous la référence n°2025-3560, seule en l'entreprise étant en mesure de nous proposer cette prestation dans les alentours de la commune de Grans,

Considérant que l'offre de la société BCDETEC correspond au besoin exprimé par la Commune et est économiquement avantageuse,

DECIDE

Article 1^{er} :

D'approuver l'offre de la société BCDETEC- 9 Avenue Mistral- 13450 GRANS, relative à une mission de recherche de fuites sur le toit terrasse de la crèche LES FEUILLANTINES -13450 GRANS pour un montant de 1 560,00 € HT (mille cinq cent soixante euros hors taxes), soit 1 872,00 € TTC (mille huit cent soixante-douze euros toutes taxes comprises).

Article 2 :

Le contrat est conclu à compter de sa notification jusqu'à l'achèvement des prestations.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif.

Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur des Services Techniques sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera publiée conformément à la loi et fera l'objet d'une ampliation à Monsieur le sous-préfet d'Istres, aux services techniques, au service Commande Publique et au service des Finances.

Conformément à l'article R421-1 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de MARSEILLE, sis 31 rue Jean François Leca – 13002 MARSEILLE (tél. : 04.91.13.48.13 / Courriel : greffe.ta-marseille@juradm.fr) dans un délai de deux (02) mois à compter de sa publication. Un recours administratif est également possible auprès de l'autorité du présent acte dans le délai de deux (02) mois à compter de sa publication. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux (02) mois suivant la notification de la décision de rejet express du recours administratif ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de deux mois dont disposait l'autorité signataire, en cas de rejet implicite dudit recours. Toute saisine du Tribunal Administratif de MARSEILLE peut s'opérer par voie postale, soit par voie électronique à partir de l'application internet « Télerecours citoyens » accessible par le site de téléprocédures : <http://www.telerecours.fr/>

Fait à GRANS, le 30 octobre 2025

Publié le 04/11/2025

Le Maire,

Philippe LEANDRI

Signé par : Philippe
LEANDRI
Date : 03/11/2025
Qualité : SIGNATURE
DOCUMENTS ACTES





BCDETEC
SARL
9 avenue MISTRAL
13450 GRANS
FRANCE
Tel : +33 6 79 18 76 56
bcdetection.plomberie@gmail.com
bcdetec.com
N° SIRET : 94238998200011
RCS : 942389982

RECHERCHE DE FUITE SUR TOIT TERRASSE CRÈCHE LE

Envoyé en préfecture le 03/11/2025

Reçu en préfecture le 04/11/2025

Publié le 04/11/2025

ID : 013-211300447-20251030-DEC_2025_83-AU

Berser Levault

**MAIRIE DE GRANS- CENTRE TECHNIQUE
MUNICIPAL**
Mesdames LAUER / GARCIA
BD VICTOR JAUFFRET
13450 GRANS

DEVIS N° I-25-10-25

Le vendredi 24 octobre 2025

Désignation	Quantité	PU Vente	Montant HT
Localisation intervention: Creche les feuillantine 13450 Grans			
Recherche de fuite sur toit terrasse: Contrôle de l'ensemble de l'étanchéité type bitumé du bâtiment Injection de gaz traceur sous l'étanchéité du toit terrasse, localisation des fuites .Les fuite seront localiser a l'aide de peinture et le gravier sera dégagé sur la zone ciblée .	1,00	960,00 €	960,00 €
Contrôle d'étanchéité des puit de lumières a l'aide de fluoricine incolore (liquide fluo révélé a l'aide de lampe UV).	1,00	420,00 €	420,00 €
Fournitures gaz traceur, fluoricine et divers consomables.	1,00	180,00 €	180,00 €
 La société BCDETEC se donne une obligation de moyen et s'engage a mettre tout en œuvre pour mener a bien sa mission, mais ne peut être tenue a une obligation de résultat. La responsabilité de la société bcdetec se limite a l'objet de la présente mission sous réserve de vises cachés. Mise a disposition pour l'intervention de tous locaux ou réseaux ou la société bcdetec sera susceptible d'intervenir. Les rapports d'intervention sont envoyés par courriel sous un délai de 5 jours ouvrés. Nous vous remercions de nous retourner ce présent devis avec la mention bon pour accord paraphé et signé.			

CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ : Conformément à la loi 80.335 du 12 mai 1980, nous réservons la propriété des produits et marchandises, objets des présents débits, jusqu'au paiement de l'intégralité du prix et de ses accessoires. En cas de non paiement total ou partiel du prix de l'échéance pour quelque cause que ce soit, de convention expresse, nous nous réservons la faculté, sans formalités, de reprendre matériellement possession de ces produits ou marchandises à vos frais, risques et périls.
Pénalité de retard : 3 fois le taux d'intérêt légal après date échéance. Escompte pour règlement anticipé : 0% (sauf condition particulière définie dans les conditions de règlement)
Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement prévu en douzième alinéa de l'article L441-6 est fixé à 40 Euros en matière commerciale.

Conditions de paiement :

- 100,00 % soit 1 872,00 € : Spécifique.

N° assurance décennale AU522661 Generali

Total HT	1 560,00 €
TVA (20 %)	312,00 €
Total TTC	1 872,00 €

Date de validité du devis : 22/11/2025

Coordonnées bancaires : Banque populaire

IBAN : FR76 1460 7000 7571 9212 3554 545

BIC/SWIFT : CCBPFRPPMAR

Bon pour Accord

Le Maire, Philippe LEANDRI

dûment habilité par décision municipale n°2025/83 du 30/10/2025

CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ : Conformément à la loi 80.335 du 12 mai 1980, nous réservons la propriété des produits et marchandises, objets des présents débits, jusqu'au paiement de l'intégralité du prix et de ses accessoires. En cas de non paiement total ou partiel du prix de l'échéance pour quelque cause que ce soit, de convention expresse, nous nous réservons la faculté, sans formalités, de reprendre matériellement possession de ces produits ou marchandises à vos frais, risques et périls.
 Pénalité de retard : 3 fois le taux d'intérêt légal après date échéance. Escompte pour règlement anticipé : 0% (sauf condition particulière définie dans les conditions de règlement)
 Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement prévu en douzième alinéa de l'article L441-6 est fixé à 40 Euros en matière commerciale.